



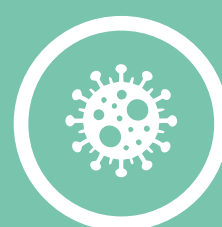
Document
à conserver

ÉDITION
2025

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER FACE AUX RISQUES MAJEURS



SOMMAIRE

P. 4 Préambule

P. 5 Qu'entend-on par risque majeur ?

P. 6 Quels sont les dispositifs d'alerte et d'information ?

P. 8 Quels comportements adopter en cas d'alerte risque majeur ?

P. 9 à 22 Les risques majeurs à Asnières



P. 9 à 11 Le risque d'inondation



P. 12 à 16 Les risques climatiques/météorologiques



P. 17 à 19 Les risques technologiques :
le transport de matières dangereuses



P. 20 à 22 Les risques sanitaires

P. 23 Le kit d'urgence

P. 24 S'informer sur les risques près de chez soi



ÉDITORIAL

Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) informe sur les risques majeurs auxquels une commune est exposée. Il donne également tous les éléments pour que le citoyen puisse se préparer à une éventuelle crise et adopter les bons comportements.

Le DICRIM est un outil destiné à informer et sensibiliser le grand public aux dangers potentiels dans sa commune. Il s'agit d'un document officiel qui recense les risques naturels, technologiques ou sanitaires susceptibles de survenir.

Il est rédigé par le maire sur la base des informations mises à disposition par le préfet en référence au Dossier départemental des risques majeurs (DDRM).

**ÊTRE CITOYEN,
C'EST AGIR.
VOUS AUSSI,
SOYEZ PRÊTS !**

Ce document, disponible en Mairie et consultable en ligne, tant sur le site internet de la Ville que sur le site Géorisques, présente les mesures de prévention et de protection existantes, ainsi que les conduites à tenir en cas de survenance d'un risque majeur. Il y est indiqué comment réagir en cas d'alerte, les lieux de rassemblement en cas d'évacuation, les numéros utiles à appeler en cas d'urgence, etc.

En prenant connaissance de ce document, chaque citoyen peut contribuer à sa propre sécurité et à celle de sa famille. Il est donc recommandé de consulter le DICRIM de sa commune régulièrement et notamment lors d'un emménagement.

Nous avons tous un rôle à jouer, pour assurer notre propre sécurité et contribuer à celle de tous. Ensemble, nous y arriverons.

Manuel AESCHLIMANN

Maire d'Asnières-sur-Seine

Vice-président de la Métropole du Grand Paris



PRÉAMBULE

La commune peut être confrontée à un risque majeur, un risque rare, parfois improbable mais que l'on ne peut négliger. Ainsi, la connaissance du risque est essentielle pour prévenir les catastrophes et adopter les bons gestes en cas de danger.

On distingue deux types principaux de risques majeurs : les risques d'origine naturelle et ceux d'origine technologique. Dans ce cadre, chacun a son rôle :



L'HABITANT

- Je dois connaître les consignes et les appliquer au besoin.
- Je partage les bons réflexes avec mon entourage.
- Je suis responsable de ma propre sécurité en mettant en place un Plan familial de mise en sûreté (PFMS) / Plan individuel de mise en sûreté (PIMS).



LES ENTREPRISES

Les entreprises participent au Plan particulier d'intervention (PPI) élaboré par la Préfecture. Il s'agit d'un dispositif permettant de faire face aux risques, tels que l'explosion ou l'incendie. Ce dispositif précise les obligations des sites industriels en matière d'alerte et d'information, ainsi que les mesures d'urgence à mettre en place en cas d'accident/incident.



LA COMMUNE

La Ville élabore un Plan communal de sauvegarde (PCS) afin de gérer une crise et d'organiser la sécurité civile sur le territoire. Il s'agit d'une boîte à outils et d'un dispositif opérationnel permettant de gérer une situation de crise. Le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est également mis en place dans les écoles.

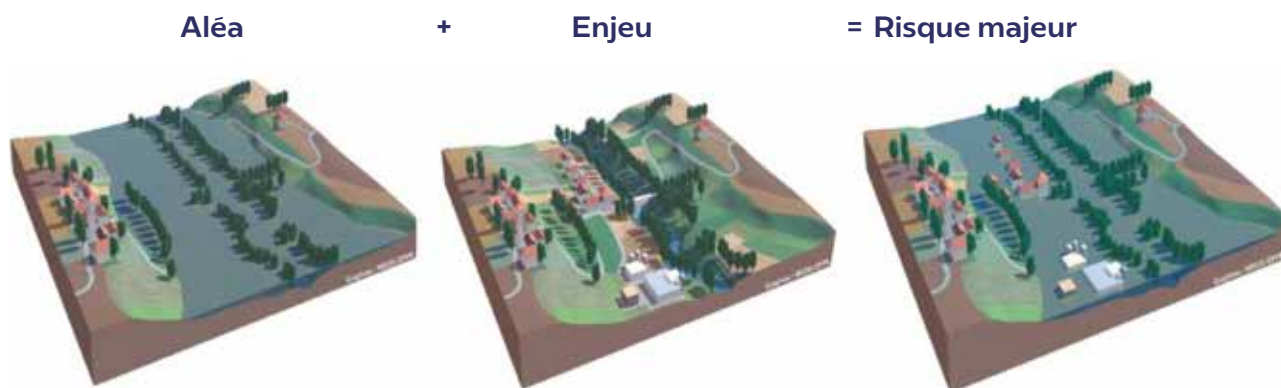


L'ÉTAT

L'État élabore le Document départemental sur les risques majeurs (DDRM) et gère le dispositif ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile). Ces outils comportent un ensemble de mesures à la disposition du préfet, permettant de couvrir l'ensemble des risques majeurs pouvant survenir dans une commune.

QU'ENTEND-ON PAR RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement soudain, souvent imprévisible, d'origine naturelle ou technologique, qui peut avoir des conséquences graves sur les personnes, les biens et l'environnement. Il résulte de la combinaison d'un **aléa** (un phénomène potentiellement dangereux) et des **enjeux** exposés (population, infrastructures, milieux naturels).



Source : www.georisques.gouv.fr

• Les risques majeurs identifiés sur le territoire communal

Les risques naturels

- Le risque d'inondation par débordement de la Seine,
- Les risques climatiques (vent violent – tempête – orage violent – chute de neige abondante, grand froid, canicule).

Les risques technologiques

- Le risque de transport de matières dangereuses : transport par route/chemin de fer,
- Le risque de transport de matières dangereuses : canalisation de gaz et/ou hydrocarbures*.

Les risques sanitaires : épidémie/pandémie

• Inventaire des risques potentiels sur la commune d'Asnières-sur-Seine

	Inondation		Mouvements de terrain			Industrie		Nucléaire	TMD		
Asnières-sur-Seine	x	x								x	x

* Source : DDRM 92

QUELS SONT LES DISPOSITIFS D'ALERTE ET D'INFORMATION ?

• Le Signal national d'alerte « risque majeur » : la sirène

Le Signal national d'alerte (SNA) a été créé pour **alerter la population en cas de danger immédiat**. La France a défini un signal unique au plan national. Les sirènes servent à vous avertir d'un danger immédiat. L'alerte est ensuite confirmée par la radio ou la télévision.

• Connaître le Signal national d'alerte

> Le signal de début d'alerte

Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois cycles d'une durée de 1 minute et 41 secondes séparés par un silence de 5 secondes. Chaque cycle comporte 5 périodes de fonctionnement au régime nominal, la première période a une durée de 10 secondes, les quatre suivantes ont une durée de 7 secondes. Chaque période est séparée de la suivante par une durée de 5 secondes.

> Le signal de fin d'alerte

Il consiste en l'émission d'un son continu de 30 secondes.

> Le signal d'exercice

Des essais des sirènes du Réseau national d'alerte (RNA) ont lieu le premier mercredi de chaque mois. La sirène retentit à 12h avec un seul cycle de 1 minute et 41 secondes et le signal de fin d'alerte retentit à 12h10.



L'information peut parvenir au maire par le biais de différentes sources : préfecture (en particulier pour les menaces de crues), police, sapeurs-pompiers, témoins des événements. Il lui appartient alors d'alerter les populations qui peuvent être touchées par le phénomène. Il utilise pour ce faire, les moyens d'alerte dont il s'est doté à l'avance, il déclenche les mesures prévues dans le Plan communal de sauvegarde (PCS) et informe le préfet de son action.

• Pour diffuser une alerte à la population, la Mairie dispose des moyens suivants :



Appels téléphoniques



Porte à porte



Panneaux lumineux



Sirène



Hauts parleurs



Site internet de la Ville



Réseaux sociaux

• FR-Alert : notification d'alerte sur téléphone mobile

Il s'agit du nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone mobile de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.



QUELS COMPORTEMENTS ADOPTER EN CAS D'ALERTE RISQUE MAJEUR ?

✓ À FAIRE

- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez les portes, les volets et les fenêtres.
- Calfeutrez les ouvertures et les aérations.
- Suivez les consignes émises par la Mairie (véhicule équipé d'un haut-parleur ou autre).
- Arrêtez le chauffage et la climatisation, coupez le gaz et l'électricité.
- Installez-vous dans une pièce sans fenêtre et ayant si possible un point d'eau (salle de bains, cuisine, etc.).
Même si l'isolation n'est pas totale, ces réflexes sont les plus efficaces.
En cas d'explosion, ces mesures vous permettent d'être protégé d'un éventuel nuage toxique.
- Ne restez pas à côté des vitres pour éviter des éclats de verre.
- Écoutez la radio et respectez les consignes France Bleu Île-de-France (107.1 FM), France Inter (87.8 FM) ou France Info (105.5 FM). Ces radios vous délivrent des informations sur la nature du risque, les consignes spécifiques et l'évolution de la situation. D'autres moyens peuvent être utilisés : véhicule d'alerte, système téléphonique...
- Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte.

✗ À NE PAS FAIRE

- Ne restez pas à l'extérieur ou dans votre véhicule.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils seront mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.
- N'appellez pas : le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours. Ne répondez qu'aux appels des autorités.

CONSIGNES COMPLÉMENTAIRES

- Évitez toute flamme et toute étincelle (appareil électroménager, interrupteur, cigarette, etc.) pour éviter les risques d'explosion.
- Ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident ou à proximité car vous mettriez votre vie en danger et vous gêneriez les secours.

Pour en savoir +

www.asnieres-sur-seine.fr
www.hauts-de-seine.gouv.fr
www.georisques.gouv.fr
www.episeine.fr
www.vigicrue.ecologie.gouv.fr
www.france.meteofrance.com
www.fr-alert.gouv.fr
www.sytadin.fr
www.santepubliquefrance.fr
www.solidarites-sante.fr
www.prevention-maison.fr

LES NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18
112 (numéro européen)

Police nationale : 17

SAMU : 15

LES RISQUES MAJEURS À ASNIÈRES

LE RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau. Elle est due à l'augmentation du débit d'un cours d'eau, à la suite de pluies importantes et/ou durables.

La ville peut être concernée par plusieurs types d'inondations :

- > **Inondations de plaine** : causées par les crues lentes et prévisibles de la Seine et de ses affluents (Marne, Oise, Yonne), pouvant submerger les plaines sur de longues périodes.
- > **Débordement direct** : submersion régulière des berges de la Seine sur des surfaces limitées avec intensité variable.

- > **Débordement indirect** : remontée d'eau par les réseaux d'assainissement ou d'eaux pluviales.

- > **Remontée de la nappe phréatique** : affleurement de la nappe lorsque le sol est saturé, touchant surtout les terrains bas ou mal drainés.

- > **Ruissellement pluvial** : en zone urbaine, les sols imperméabilisés entraînent un écoulement rapide des eaux de pluie et la saturation des réseaux, augmentant ainsi le risque d'inondation.



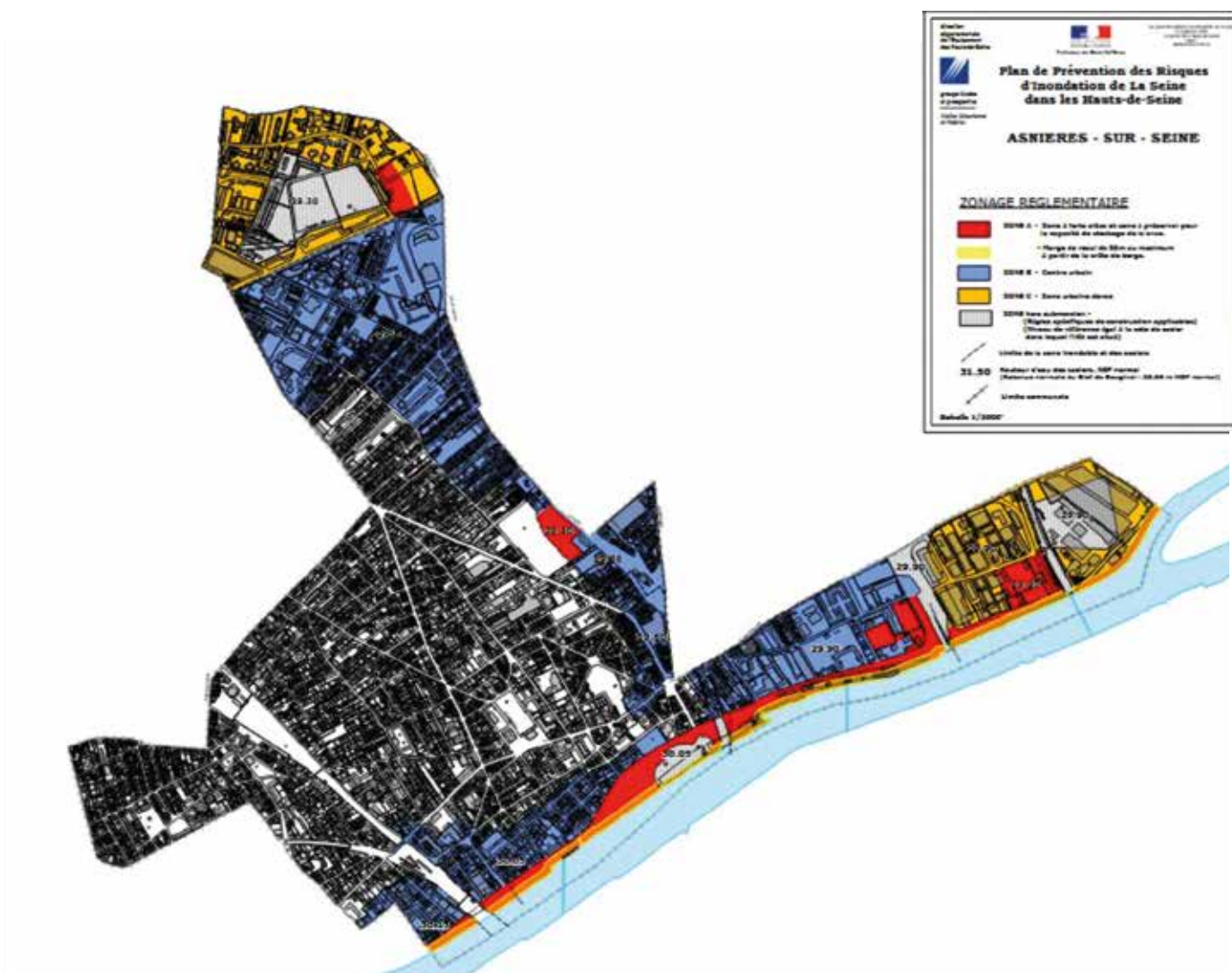
Inondation de 1910 – Archives départementales des Hauts-de-Seine



Le PPRI (Plan de prévention du risque d'inondation) définit des mesures d'interdiction, de prescription et de recommandation pour protéger les personnes, limiter les dommages aux biens et garantir le libre écoulement des eaux. Il fixe des règles d'urbanisme, d'aménagement et de construction pour les zones inondables, basées sur la crue de 1910.

On peut distinguer **plusieurs zones** :

- 1. Zone A (rouge)** : forte vulnérabilité, à préserver pour l'expansion des crues, nouvelles constructions très limitées.
- 2. Zone B (bleue)** : centres urbains très urbanisés, urbanisation possible sous conditions (plancher au-dessus de la cote de crue).
- 3. Zone C (orange)** : zones urbaines moins denses, emprise au sol limitée selon l'usage des bâtiments.



Les zones à risque d'inondation sont clairement délimitées sur la carte officielle du PPRI, approuvé par arrêté préfectoral en janvier 2004.



LES BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER EN CAS DE RISQUE D'INONDATION

La Seine et ses affluents étant des cours d'eau lents, une alerte peut être donnée 48 à 72 heures à l'avance.

Avant la crue

- S'informer des risques, consignes et alertes.
- Mettre à l'abri les meubles et les objets précieux.
- Identifier le disjoncteur et le robinet de gaz.
- Aménager les points d'entrée d'eau et sécuriser les cuves.
- Préparer les équipements de base : radio à piles, eau, nourriture, papiers personnels, médicaments, vêtements, couvertures.



Pendant la crue

- Suivre les consignes officielles et écouter la radio.
- Se réfugier en hauteur.
- Ne pas tenter de rejoindre d'autres personnes ni de circuler sur les routes inondées.
- N'évacuer que sur ordre des autorités.



Après la crue

- Respecter les consignes et informer les autorités.
- Aider les personnes vulnérables.
- Aérer, désinfecter, chauffer et rétablir l'électricité uniquement si les installations sont sèches.



Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Quatre couleurs (rouge, orange, jaune, vert) précisent le niveau de vigilance. Si le département est coloré en orange, cela indique un phénomène dangereux, s'il est en rouge, c'est un phénomène dangereux et exceptionnel qui est annoncé.

Source : carte de vigilance météo / source : www.meteofrance.com

LES RISQUES CLIMATIQUES / MÉTÉOROLOGIQUES

• LE RISQUE D'ORAGE

L'orage est un phénomène météorologique de petite dimension (quelques kilomètres au maximum) et de courte durée (quelques dizaines de minutes), pratiquement toujours générateur de

fortes pluies, de rafales de vent, bien sûr d'éclairs, et aussi parfois de grêle. Il peut être dangereux pour les personnes et les biens. Dans la majorité des cas, le danger reste heureusement modéré.



• LE RISQUE DE TEMPÊTE

Les tempêtes sont de violentes perturbations atmosphériques (variations de pression atmosphérique et de vent) qui engendrent des risques de dommages allant des simples dégâts matériels mineurs jusqu'à des ravages catastrophiques impliquant des victimes. Ces phénomènes, s'accompagnent de vents violents (vitesses très élevées, supérieures à 90 km/h pouvant parfois dépasser les 200 km/h).

Les vents sont les conséquences directes de l'inégalité des pressions. Ils sont d'autant plus violents que la chute de pression est importante et rapide. Les vents sont dus non seulement aux différences de température des masses d'air, provoquant des différences de pression, mais aussi, notamment, à la rotation de la Terre (force de Coriolis), à la courbure des trajectoires des courants aériens et aux frottements sur la surface terrestre.

Les pluies potentiellement importantes associées aux tempêtes constituent un phénomène générateur d'aléas importants : inondations plus ou moins rapides, glissements de terrains et coulées boueuses, chutes d'arbres, etc.

Depuis 2021, Météo France propose APIC, un service gratuit d'alerte aux pluies intenses. Il permet aux collectivités de suivre les précipitations en temps réel et d'être alertées par SMS, courriel ou message vocal en cas d'épisode pluvieux important. Une carte publique actualisée toutes les 15 minutes diffuse également ces informations en ligne.







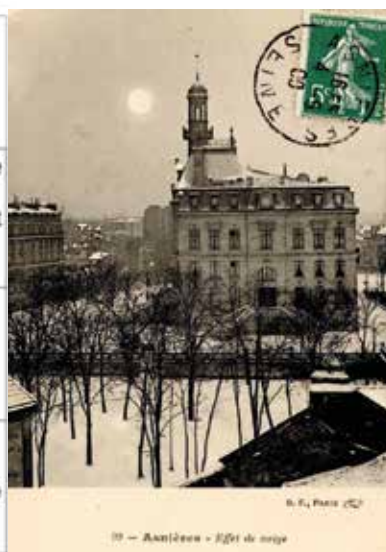
Passage d'un cyclone à Asnières le 18 juin 1897.

• LES NIVEAUX D'ALERTE

> Niveau d'alerte orange

- Limitez vos déplacements et protégez-vous des chutes.
- Dégagez la neige et salez les trottoirs devant votre domicile.
- Préparez vos déplacements et itinéraires, et suivez les conditions de circulation via le centre régional d'information et de coordination routière (CRICR).
- Respectez les restrictions de circulation et facilitez le passage des engins de déneigement et des secours.
- Emportez un kit de survie dans votre véhicule (couverture, eau, lampe de poche).
- Ne touchez pas aux câbles ou fils électriques tombés au sol.

Niveau 1 risque faible 	PAS DE VIGILANCE particulière
Niveau 2 risque modéré 	ETRE ATTENTIF à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus. Se tenir informé de l'évolution météorologique
Niveau 3 risque fort 	ETRE TRES VIGILANT Phénomènes météorologiques dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météorologique et suivre les consignes.
Niveau 4 risque très fort 	VIGILANCE ABSOLUE Phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes.



> Niveau d'alerte rouge

- Restez chez vous, sauf urgence absolue.
- Suivez les mêmes précautions que pour l'alerte orange (dégagement de neige, salage, kit de survie, vigilance vis-à-vis des câbles électriques).
- Préparez vos déplacements avec prudence, prévenez vos proches et respectez les itinéraires et déviations.
- Munissez-vous d'équipements spéciaux pour votre véhicule (chaînes, crampons).
- En cas de blocage, restez dans votre véhicule sauf instruction des secours.
- Assurez-vous des réserves d'eau, moyens d'éclairage et du fonctionnement des appareils médicaux si nécessaire.
- Écoutez la radio et respectez strictement les consignes des autorités.



LES BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER EN CAS DE RISQUES D'ORAGE, DE TEMPÊTE, DE VENTS VIOLENTS

Avant la crise

- Renseignez-vous sur les risques et contactez la Mairie si nécessaire au 01 41 11 15 11.
- Préparez un kit d'urgence : radio à piles, lampe de poche, eau, nourriture, médicaments indispensables, papiers personnels, couvertures et vêtements de rechange.



Pendant la crise

- Restez à l'abri et ne sortez pas.
- Protégez les meubles, appareils et objets de valeur, ainsi que les matières dangereuses.
- Suivez les consignes officielles via la radio et la Mairie.
- Évitez d'utiliser le téléphone sauf en cas d'urgence et ne prenez pas l'ascenseur.
- Obturez les entrées d'eau, coupez l'électricité et le gaz si nécessaire.
- Évacuez uniquement si les autorités le demandent, en emportant les affaires essentielles et des vêtements chauds.
- Ne circulez pas sur des routes inondées.

Après l'alerte

- Suivez les consignes des autorités avant de regagner votre domicile.
- Évaluez les dégâts, prenez des photographies et contactez votre assurance rapidement.
- Aérez (sauf en cas de pollution atmosphérique), nettoyez et désinfectez votre habitation ; jetez les objets contaminés.
- Vérifiez l'eau avant sa consommation et ne rétablissez le gaz ou l'électricité que sur des installations sèches et contrôlées par un professionnel.
- Portez attention aux voisins, aux personnes âgées ou handicapées.



LES BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER EN CAS DE RISQUES DE CHUTE DE NEIGE ET DE VERGLAS

Les chutes de neige et la pluie verglaçante représentent un risque majeur quand leur abondance empêche la circulation et altère le bon fonctionnement du plan Neige Verglas Île-de-France mis en place par l'État.

- La neige se forme lorsque toute la masse d'air est négative.
- La pluie verglaçante se produit lorsque de l'air chaud surmonte une couche froide près du sol, gelant instantanément l'eau.

Ces phénomènes entraînent des conséquences importantes dans les zones urbanisées : accidents, blocage des routes, coupures d'électricité, chutes d'arbres, effondrement de toits plats et difficultés pour les secours.

Comme pour les orages et les tempêtes, Météo France diffuse des alertes et les consignes à suivre. En cas de perturbation routière due à la neige, l'État applique le dispositif spécifique ORSEC pour gérer la situation.



LES BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER EN CAS DE CANICULE

Une canicule est une période pendant laquelle la température maximale est très élevée et la température minimale ne s'abaisse pas suffisamment la nuit. Lors d'une période de forte chaleur, le corps peine à se refroidir et accumule de la fatigue et un stress thermique. La transpiration, nécessaire pour maintenir la température à 37 °C, entraîne une importante perte d'eau qu'il faut compenser en buvant régulièrement. Les personnes âgées, malades ou les très jeunes enfants sont particulièrement vulnérables car elles ressentent moins la soif et risquent une déshydratation grave.

Pendant la canicule

- Pendant la journée, fermez les volets et les fenêtres, aérez la nuit.
- Utilisez un ventilateur ou un appareil de climatisation (avec modération), sinon rendez-vous dans un endroit frais et/ou climatisé au moins 3 heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Buvez régulièrement même si vous n'avez pas soif, à raison d'un litre et demi d'eau par jour,
- Continuez à vous alimenter normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes. Si vous devez absolument vous déplacer, portez un chapeau et une tenue légère.
- Limitez les activités physiques.
- N'hésitez pas à appeler un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
- Prenez des nouvelles des personnes vulnérable de votre entourage.
- Tenez-vous informé via les réseaux d'information habituels ou via le numéro national dédié : 0800 06 66 66.

Vous êtes une personne âgée et/ou en situation de handicap isolée ? Signalez-vous auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS). Pour vous inscrire sur le registre canicule, contactez le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) : 01 41 11 17 70 - ccas-clic@mairieasnieres.fr

INFORMATION **#CANICULE**

En période de canicule : quels sont les signaux d'alerte ?

- Crampe
- Fatigue inhabituelle
- Maux de tête
- Fièvre > 38°
- Vertiges ou nausées
- Propos incohérents



LES BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER EN CAS DE GRAND FROID

Les périodes de grand froid sont directement dues à des incursions d'air polaire sur la France. Une vague de froid se caractérise par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constituent un danger pour la santé de tous. Comme pour le risque canicule, un Plan grand froid a été établi par le ministère de la Santé afin qu'il soit décliné dans chaque département. Il s'articule également autour de 3 niveaux d'alerte. Le registre dit « Canicule » est un registre « aléas climatiques » : il est aussi mobilisable en cas de grand froid. Chaque mois de novembre, le CCAS adresse un courrier aux personnes inscrites sur le registre.

Les risques pour la santé

Le grand froid diminue, souvent insidieusement, les capacités de résistance de l'organisme. Il peut conduire à une hypothermie ou provoquer des engelures, voire des gelures. Comme la canicule, le grand froid est susceptible d'aggraver des pathologies déjà présentes ; une vigilance particulière doit être apportée envers les personnes présentant des risques ou des pathologies cardiovasculaires.

Pendant l'épisode de grand froid

- Évitez les sorties le soir et la nuit.
- Évitez de rester exposé au froid et au vent, protégez-vous en vous habillant chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, portez des gants et un bonnet.
- Ne gardez pas de vêtements humides sur vous.
- Alimentez-vous convenablement, prenez des boissons chaudes et non alcoolisées.
- Vérifiez le bon état de fonctionnement de votre chauffage tout en assurant une bonne aération des locaux, ventilez votre logement au moins une fois par jour.
- Évitez les efforts brusques.
- Si vous devez absolument prendre la route, informez-vous, emportez des boissons chaudes (thermos) et des vêtements chauds, des couvertures, évitez de vous retrouver isolé, gardez votre téléphone chargé.
- Tenez-vous informé via les réseaux d'information habituels.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115.

Vous êtes une personne âgée et/ou en situation de handicap isolée ? Signalez-vous auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS). Pour vous inscrire sur le registre municipal grand froid, contactez le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) : 01 41 11 17 70 - ccas-clic@mairieasnieres.fr



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES / LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'applique au déplacement de substances, qui, de par leurs propriétés physico-chimiques ou de par la nature même des réactions qu'elles sont susceptibles de mettre en œuvre, peuvent présenter un danger grave pour les populations, les biens ou l'environnement.

Les différentes modalités de transport de matières dangereuses se distinguent en fonction de la nature des risques qu'elles induisent :

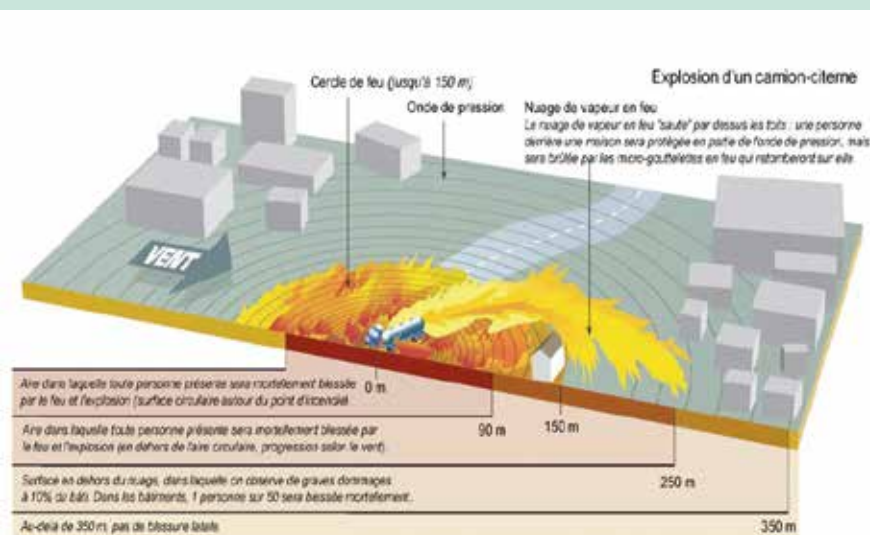
- > **Le transport routier.**
- > **Le transport ferroviaire.**
- > **Le transport maritime ou fluvial.**
- > **Le transport par canalisation.**
- > **Le transport aérien.**

Les principaux produits transportés sont les produits pétroliers et les produits chimiques.

Les risques existants sur la commune sont liés au transport de matières dangereuses par transport routier (circulation de transit et desserte locale), par transport ferroviaire (ligne SNCF Paris Saint Lazare-Asnières-sur-Seine) et par canalisations exploitées par GRTgaz (présence d'un gazoduc haute pression au nord et au sud de la ville).

Les scénarios possibles pour ce genre d'accident sont :

- **L'incendie** qui peut être causé par exemple par l'échauffement anormal d'un organe de véhicule. L'inflammation accidentelle d'une fuite ou encore un choc contre un obstacle avec production d'étincelles.
- **Le nuage toxique** qui peut être dû à une fuite de produit toxique ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique) qui se propage à distance du lieu accidenté.
- **La pollution de l'atmosphère, de l'eau ou du sol** qui a pour origine les mêmes causes que le nuage toxique.
- **L'explosion** qui peut être occasionnée par exemple lors d'un choc avec production d'étincelles (notamment avec les citernes contenant du gaz inflammable) ou par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé.



• LES MESURES DE PRÉVENTION

Le transport de matières dangereuses est strictement réglementé. La réglementation concerne la sécurité des matériels, la formation du personnel, la classification des matières selon leurs risques (explosif, corrosif, toxique...), leur signalisation, l'agrément des emballages et citernes, ainsi que la sécurité des véhicules (freinage, extincteurs, circuits électriques, limitation de vitesse).

Les règles de conduite et de circulation sont également contrôlées (temps de conduite, vitesse,

stationnement, itinéraires). Plusieurs plans de secours sont prévus en cas d'accident :

- Plan de secours spécialisé transport de matières dangereuses (PSS TMD),
- Plan de secours spécialisé transport de matières radioactives (PSS TMR),
- Plan NOVI pour accidents avec de nombreuses victimes.

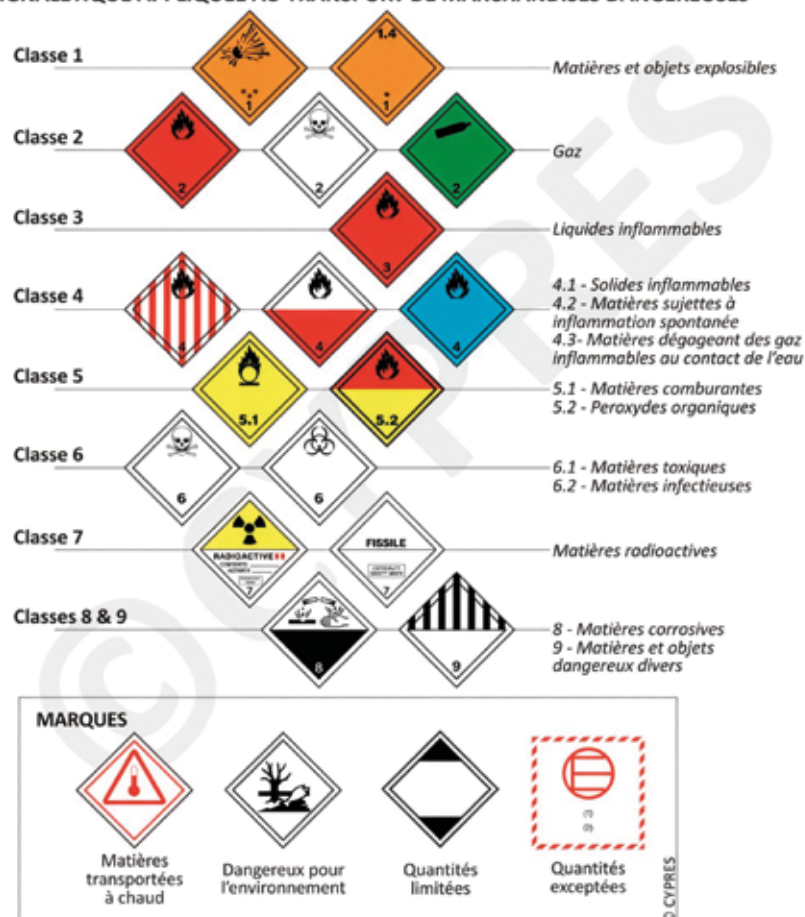
La BSPP (Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris) dispose d'unités mobiles spécialisées pour intervenir en cas de pollution ou de nuage toxique, chimique ou radiologique. Ces unités possèdent le matériel nécessaire pour prévenir ou limiter les pollutions lors d'accidents de transport de matières dangereuses, notamment pour l'obturation, la détection, le colmatage, le balisage, et la récupération des polluants.

Les principaux axes routiers interdits au transport de matières dangereuses :

- Asnières RD19 pont de Clichy / rue des Bas
- Asnières RD7 quai du Dr Dervaux / quai Aulagnier
- Asnières RD7 quai du Dr Dervaux

(source DDRM92)

SIGNALETIQUE APPLIQUEE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES





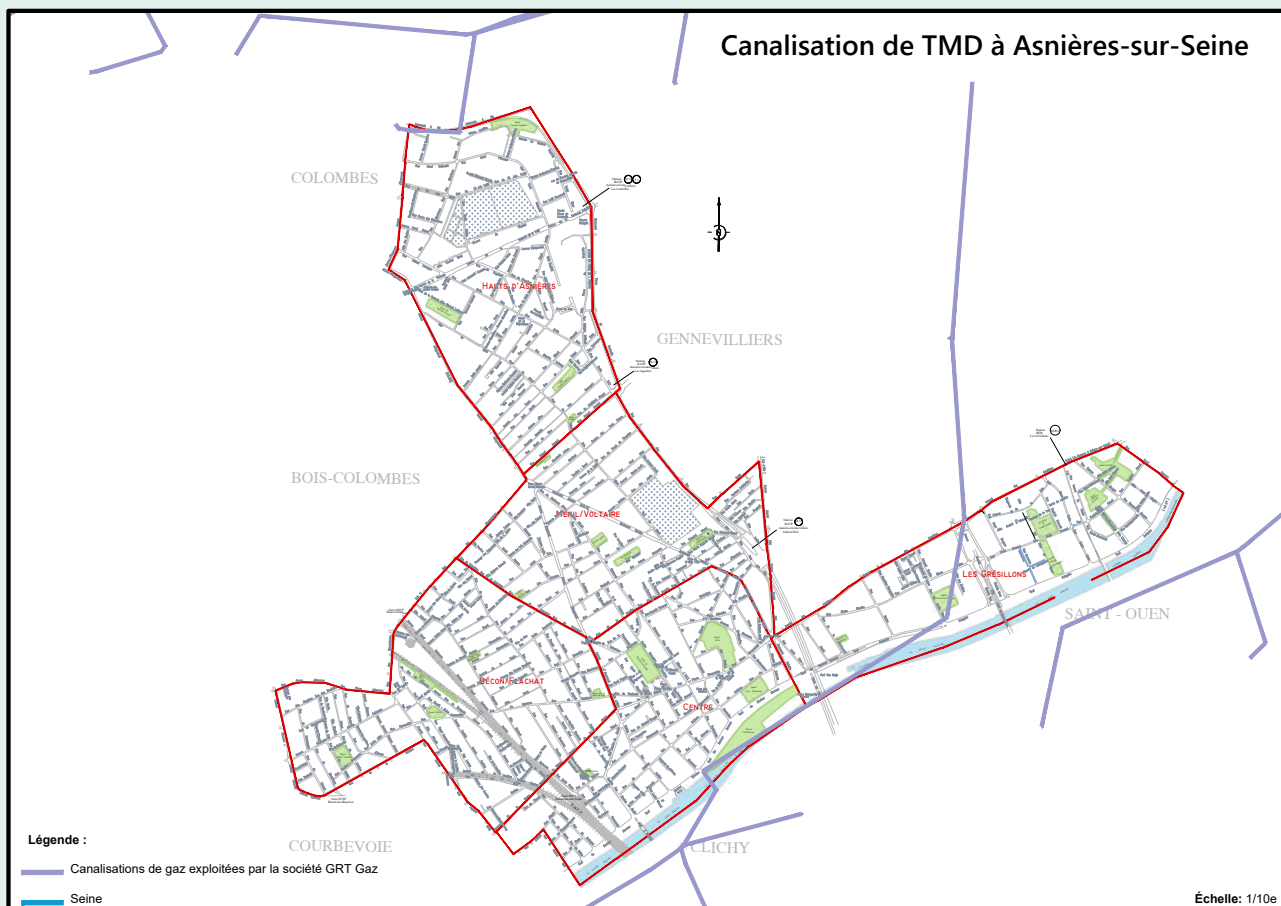
LES BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER POUR LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

En période normale (hors crise)

- Tenez-vous informé sur les risques encourus et les consignes de sauvegarde à suivre.
- Apprenez le signal national d'alerte et le signal national de fin d'alerte.
- Préparez-vous à une éventuelle crise, soyez équipé à domicile d'une radio portable avec piles, d'une lampe de poche, d'une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

Si vous êtes témoin d'un accident

- Éloignez-vous pour éviter un sur-accident et ne touchez pas les blessés sauf danger imminent (feu).
- Ne marchez pas dans des produits, n'allumez aucune flamme et coupez votre moteur.
- En cas de nuage toxique, fuyez perpendiculairement au vent et avertissez les autres.
- Notez les codes danger et matière sur le véhicule accidenté.
- Alerte les secours (pompiers 18/112, SAMU 15, police 17) en précisant : lieu exact, type de transport, présence de victimes, phénomènes observés, codes danger/matière.
- Mettez-vous rapidement à l'abri dans un bâtiment et ne restez pas dehors ou dans votre véhicule.



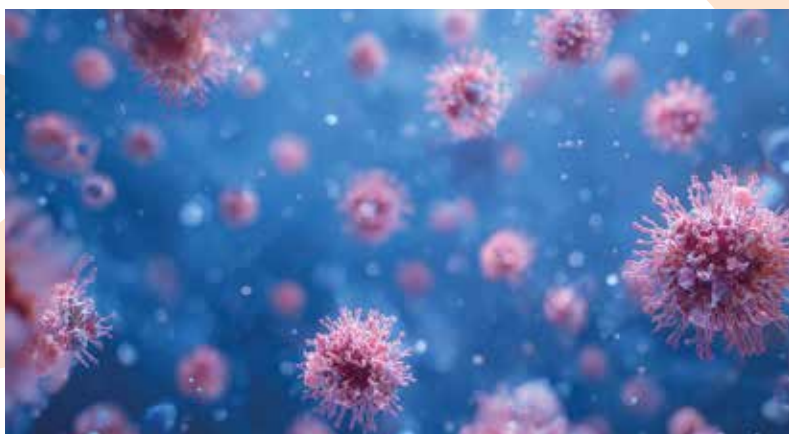
Cartographie du transport de matières dangereuses à Asnières-sur-Seine établie par le service SIG.

LES RISQUES SANITAIRES

Le risque sanitaire correspond à la possibilité qu'une contamination touche la population humaine à la suite d'un contact avec un agent pathogène (virus, bactérie...), un produit chimique, ou toute autre source dangereuse pour la santé.

Ce risque dépend de plusieurs facteurs :

- > **La nature du contaminant.**
- > **Sa toxicité.**
- > **La durée et l'intensité de l'exposition de l'homme à cette source de contamination.**



On distingue plusieurs types de risques sanitaires :

> **Le risque infectieux** : il s'agit de la propagation rapide d'une maladie souvent contagieuse au sein de la population. Lorsque cette propagation touche plusieurs continents, voire le monde entier, on parle de pandémie. Ces situations sont souvent liées à l'apparition d'un nouveau virus pour lequel la population possède peu ou pas d'immunité (exemples : grippe pandémique, Ebola, dengue).

> **La pollution des eaux**

La pollution de l'eau peut avoir une origine naturelle (composition des sols, déjections animales) ou humaine (rejets domestiques, industriels ou agricoles). Elle rend l'eau impropre à la consommation, à la production alimentaire (poissons, coquillages, légumes aquatiques) ou aux activités de baignade.

> **Les contaminations alimentaires ou médicamenteuses**

Ces risques sont liés à la présence d'agents pathogènes dans les aliments ou les médicaments, pouvant provenir de l'industrie agroalimentaire ou de la restauration collective.

> **Les mesures de prévention**

Le gouvernement a élaboré le Plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale ». Ce plan est relayé par une déclinaison départementale. Des exercices sont régulièrement organisés dans le département des Hauts-de-Seine, afin que les différents services de l'État et de la collectivité se préparent à ce risque.



LES BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER FACE AU RISQUE INFECTIEUX

Avant

- Je m'informe sur les risques sanitaires et je me prépare en connaissant les gestes à adopter.
- Je suis attentivement les consignes des autorités.

Après l'alerte

- Je continue de m'informer via la radio et les consignes officielles des autorités.



Pendant la crise

- Je me lave régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique.
- Je me couvre la bouche et le nez avec un mouchoir ou, à défaut, avec ma manche lorsque je tousse ou éternue.
- En cas de symptômes, je contacte mon médecin traitant et j'évite tout contact avec d'autres personnes.
- Je n'appelle le 15 qu'en cas d'urgence médicale.
- Je limite mes déplacements et activités aux seuls indispensables pour réduire les risques de contamination.
- Je respecte strictement les consignes émises par les services de l'État.

Ensemble, restons prudents #COVID19

AÉRONS
régulièrement
les espaces clos

LAVONS-NOUS
fréquemment
les mains

PORTONS UN MASQUE
dans les lieux
de promiscuité
et les espaces clos

TESTONS-NOUS
dès les premiers
symptômes
et isolons-nous
immédiatement
en cas de positivité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Santé

Santé publique France

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES

0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

Lavez-vous très régulièrement les mains

Tousssez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes

-1m

QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre

Fatigue

Toux et maux de gorge

Gêne respiratoire

Maux de tête

Courbatures

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1
Cas importés sur le territoire

→ Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2
Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif
Limiter la propagation du virus

STADE 3
Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif
Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4
Accompagnement du retour à la normale



LES BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER FACE AU RISQUE D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un « tueur silencieux » car il est inodore, sans saveur et invisible. Il est donc particulièrement dangereux durant les périodes de sommeil car les pertes de connaissance se font sans réveil et sont généralement suivies de la mort. Quelques symptômes d'intoxication assez trompeurs, tels que les maux de tête, sont les seuls signaux d'alarme perceptibles. Ce sont souvent les installations de chauffage mal entretenues ou qui fonctionnent mal qui en sont la cause.

Prévention

- Installez des détecteurs de monoxyde de carbone dans votre logement, surtout près des chambres et des pièces contenant des appareils à combustion (chauffage, chaudière, poêle, cheminée).
- Faites entretenir régulièrement vos appareils de chauffage et vos conduits d'aération par un professionnel.
- Ne jamais utiliser à l'intérieur des appareils destinés à l'extérieur (barbecue, générateur, chauffage d'appoint au gaz ou au charbon).
- Assurez une bonne ventilation des pièces.

En cas de suspicion ou d'alerte

- Sortez immédiatement à l'air libre toutes les personnes présentes dans le logement.
- Appelez les secours (le 18 ou le 112) et ne réintégrez pas le lieu avant leur intervention.
- Si quelqu'un présente des symptômes (maux de tête, vertiges, nausées, fatigue, troubles de conscience), appelez le 15.

Après un événement

- Faites vérifier vos installations par un professionnel avant de les réutiliser.
- Suivez les recommandations des autorités et des services de secours.



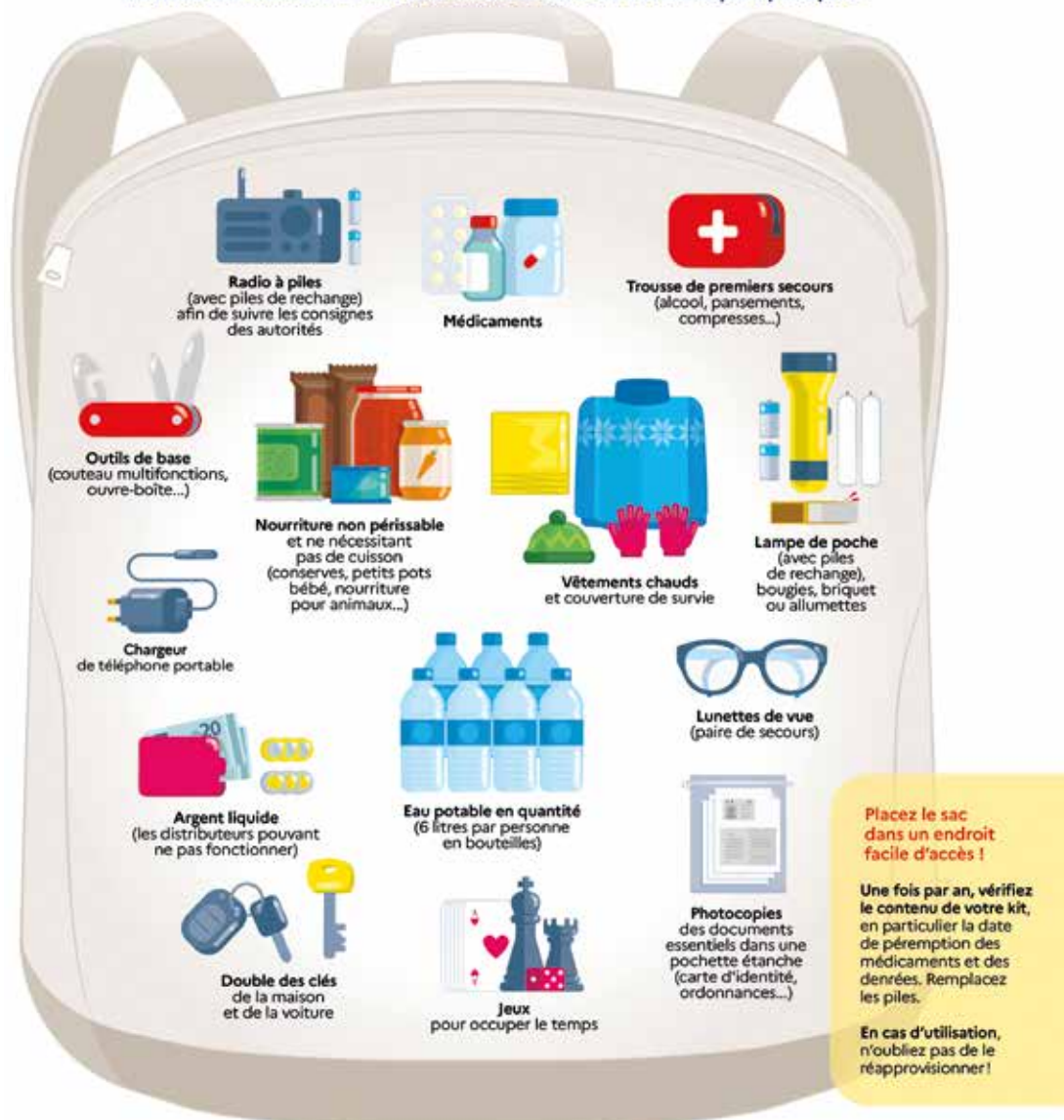
LE KIT D'URGENCE

En cas de crise, les autorités peuvent soit ordonner une évacuation immédiate, soit recommander de rester à domicile en attendant l'intervention des secours. Dans les deux situations, il est essentiel d'avoir préparé un kit d'urgence permettant d'assurer votre autonomie pendant 3 jours et de l'avoir en permanence chez soi.

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



S'INFORMER SUR LES RISQUES PRÈS DE CHEZ SOI

> **Le portail Géorisques : www.georisques.gouv.fr**

Pour s'informer et comprendre les risques, se préparer et se protéger, et être accompagné en cas de besoin (démarches, aides financières...).

> **Les risques dans les Hauts-de-Seine : le dossier départemental des risques majeurs (DDRM92) www.hauts-de-seine.gouv.fr/**

Le DDRM permet de porter, à tous, les connaissances nouvelles dans le domaine des risques majeurs prévisibles auxquels est soumis le département ainsi que l'évolution de la réglementation en la matière.

> **Le support de formation « ORSEC Plan particulier de mise en sureté (PPMS) - Face aux risques majeurs, l'école se protège »**

